

The logo for Essonne LE DÉPARTEMENT is located in the top left corner. It features the word "Essonne" in a white, elegant cursive script, with "LE DÉPARTEMENT" in a smaller, white, sans-serif font directly below it. The logo is set against a solid blue rectangular background.

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

The top half of the cover features a photograph of autumn leaves floating on the surface of a body of water. The leaves are in various shades of yellow, orange, and brown, with some green leaves still visible in the foreground. The water is a pale blue-grey color, and the overall scene is peaceful and seasonal.

Les risques liés à l'eau : les inondations

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

Introduction : un enjeu collectif

POLLUTION de l'OEUF du 10 NOVEMBRE 1989 (Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL) (complément à la fiche compte rendu de pollution)

- SITUATION -

Les bassins de la Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL sont situés à environ 1 500 m. à l'Ouest de PITHIVIERS le VIEIL au lieu-dit "Le Monceau".

- CIRCONSTANCES -

Un bassin de décantation des eaux de lavage de betteraves était en cours de curage.

A cette occasion une canalisation ancienne qui le mettait en relation avec un bassin voisin plein a été dégagée et s'est mise à couler.

Le flux a traversé le terrain d'aviation contigu pour rejoindre un fossé à 300 m. environ de là, lequel fossé rejoint la rivière l'OEUF 700 m. plus loin soit environ 350 m. en amont de la piscine de PITHIVIERS le VIEIL.

Ces Gardes-Pêche retournaient sur le site l'après-midi et constataient que sur place tout était redevenu normal mais qu'il y aurait sans doute lieu de craindre à une trainée de pollution organique sur plusieurs kilomètres à l'aval de la rivière.

- CONSEQUENCES DE LA POLLUTION -

Mortalité marquée de poissons constatée sur la rivière l'OEUF à l'aval de PITHIVIERS le VIEIL explicable par le fait que les eaux de lavage de betteraves comportent des matières organiques (débris de betteraves). Celles-ci ont provoqués une augmentation du taux d'ammoniac et une diminution de la teneur en oxygène dissous.

- LIAISON AVEC LE DEPARTEMENT AVAL DE L'ESSONNE -

Le mardi 14 novembre M. le Président de la Fédération de Pêche signalait à la D.D.A.F. qu'une certaine mortalité de poissons était encore constatée au niveau d'ONDREVILLE sur ESSONNE.

Un rendez-vous était pris en fin d'après-midi sur place. L'état de la rivière était alors examiné en plusieurs points entre ONDREVILLE et l'amont de MALESHERBES de 17 heures à 18 heures. Il était constaté par le représentant de la D.D.A.F. la présence de quelques poissons morts à ONDREVILLE, de quelques mousses disséminées et de poissons qui venaient chercher de l'air en surface en amont de MALESHERBES.

Le 15 Novembre à 8 heures 30 l'arrivée de cette pollution dans le département de l'Essonne était annoncée par téléphone à la D.D.A.F. de ce département pour que les organismes concernés soient avertis.



Doc.1 :

Compte rendu de pollution de la rivière de l'Œuf par le service Eau et Forêt du Loiret (12 décembre 1989), 1434W/15.

✍ De quel incident s'agit-il ici ? Où se situe-t-il ?

✍ Quelles en sont les conséquences ?

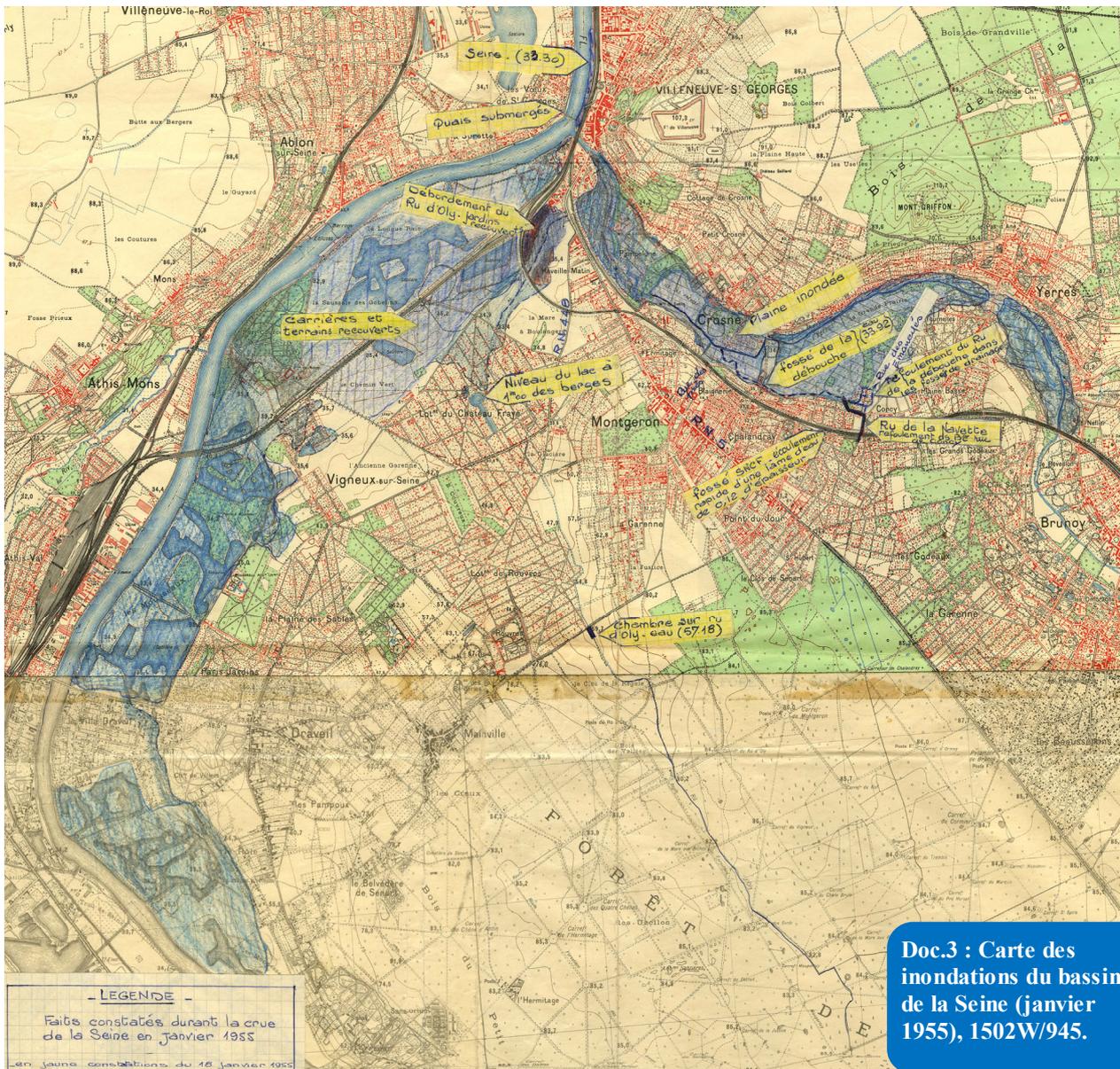
✎ Tracer le cours d'eau de Pithiviers-le-Viel à Paris.



Doc.2 :
Carte de la généralité de Paris (1708),
1Fi/35.

Faire face aux inondations

A – Observer et caractériser le phénomène des inondations.



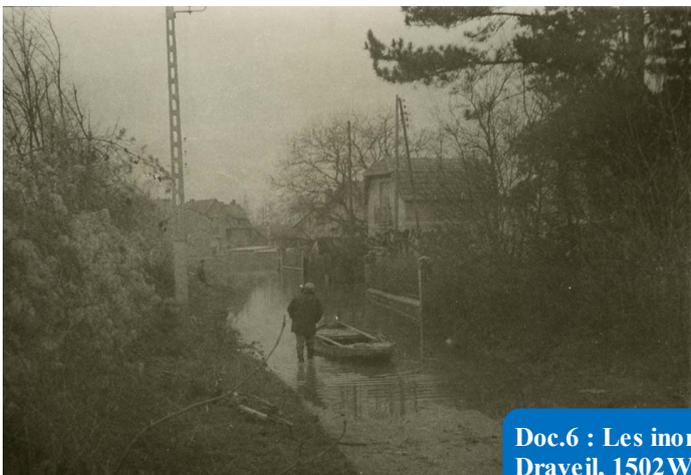
- ✎ Localiser la crue :
- ✎ Quels cours d'eau sont en crue ?
- ✎ À partir de cette carte définir ce qu'est une crue :



Doc.4 : Carte postale des inondations à Athis-Mons en 1910, 2Fi6/88.

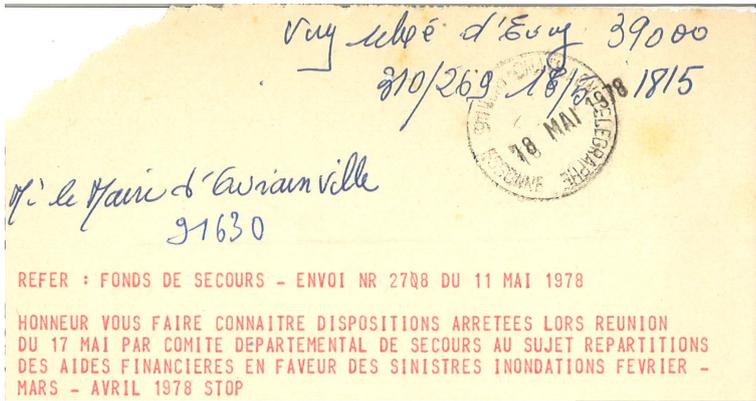


Doc.5 : Carte postale de la crue du 6 janvier 1924 à Draveil, 3S28.



Doc.6 : Les inondations de janvier 1955 à Draveil, 1502W/945.





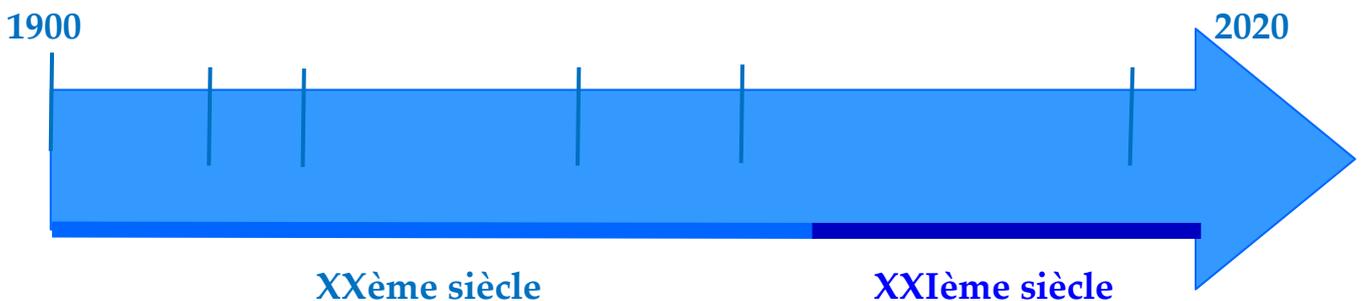
Doc.7 : Télégramme d'aide aux sinistrés des inondations de 1978 sur la commune d'Avrainville, Edepot80/11/9.

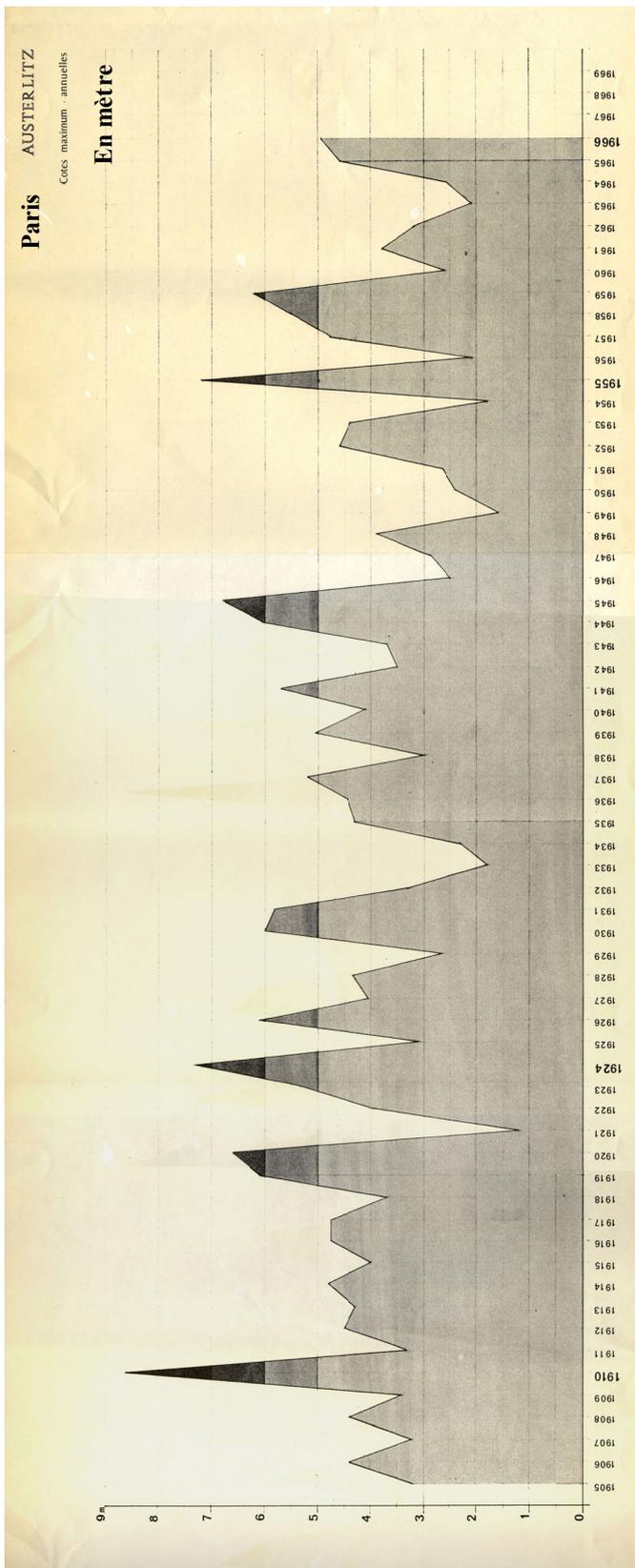
Doc. 8 : Une du quotidien *Le Parisien* (1er juin 2016), JAL1/504.



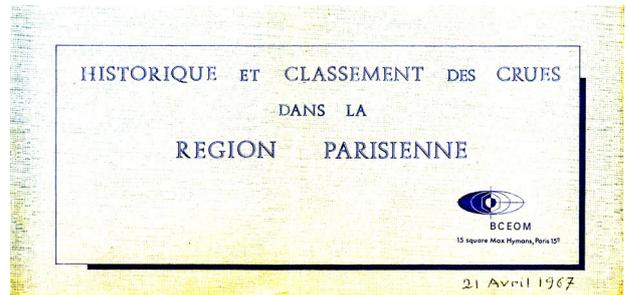
Le retour des vignettes pour circuler dans Paris à partir du 1^{er} juillet (Cahier central)

✍ À partir des documents n°3 à 8, indiquer les dates et lieux des inondations sur la frise chronologique ci-dessous :





Doc. 9 : Classement des crues de la Seine, BCEOM (1967), 1509W/45.



✎ Relevez le nombre de crues qui se sont produites entre 1905 et 1967.

✎ À quelle date la crue a-t-elle été la plus importante ? Justifiez.

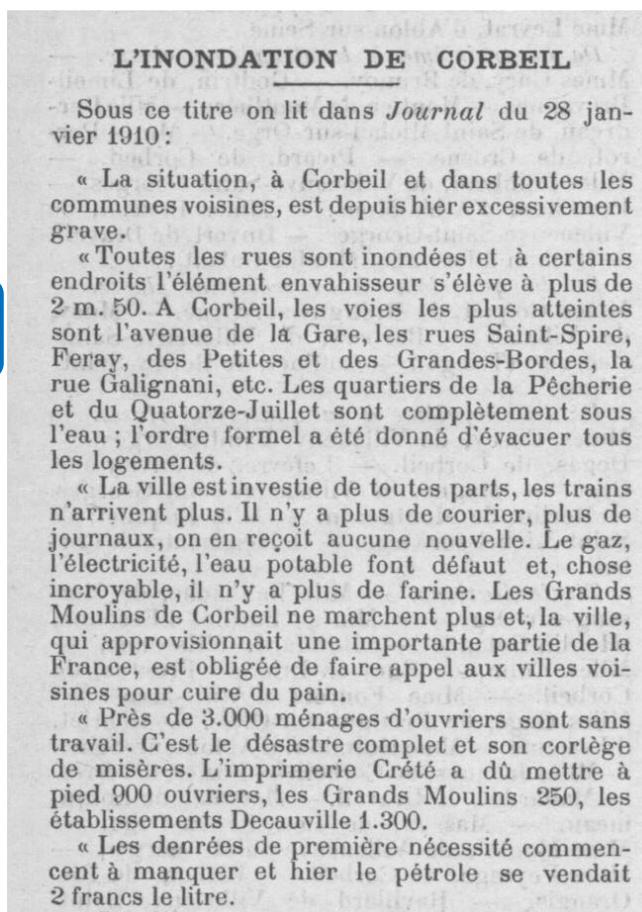
Définition :

Crue Centennale : crue avec un débit important qui a une chance sur cent de se produire dans une année.

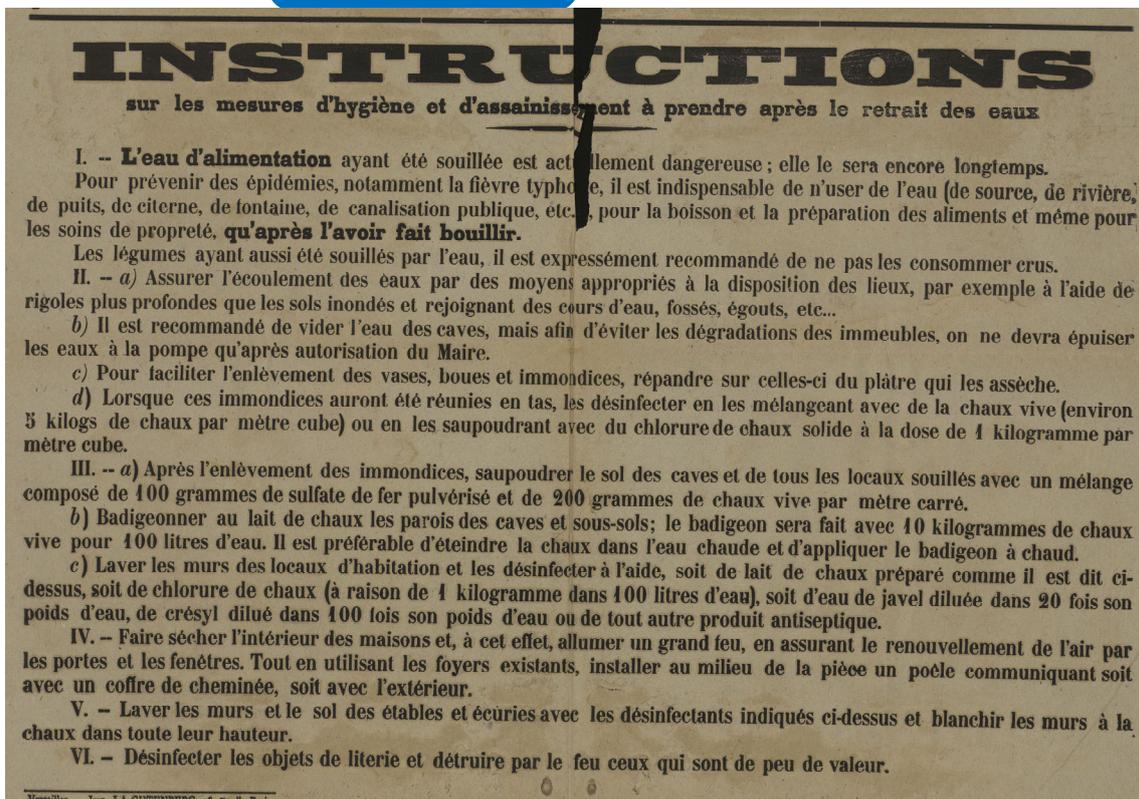
B - Les conséquences des inondations.



Doc. 10 : Article de *L'Abeille de Seine-et-Oise* (3 février 1910), JAL 20/22.

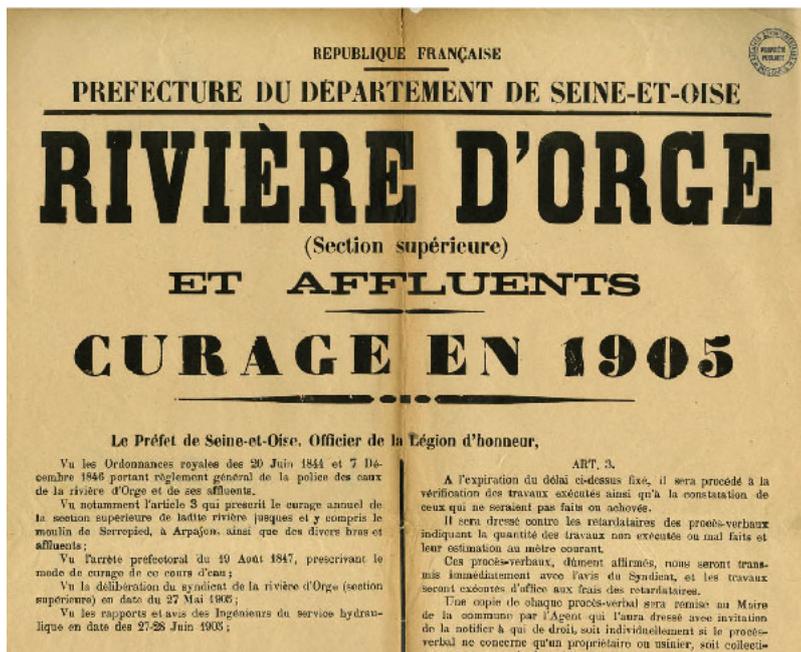


Doc. 11 : Affiche de l'arrêté préfectoral en Seine-et-Oise, (1924), 18Fi/1965,



Doc.10	<p> Vous rédigez quelques phrases expliquant les conséquences et risques liés à ces inondations.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour le quotidien : • Pour l'alimentation : • Pour les déplacements : • Pour le travail :
Doc. 11	<p> Surlignez les problèmes liés au retrait des eaux suite aux inondations.</p> <p> Relevez deux mesures à adopter pour garantir l'hygiène et la sécurité sanitaire :</p>

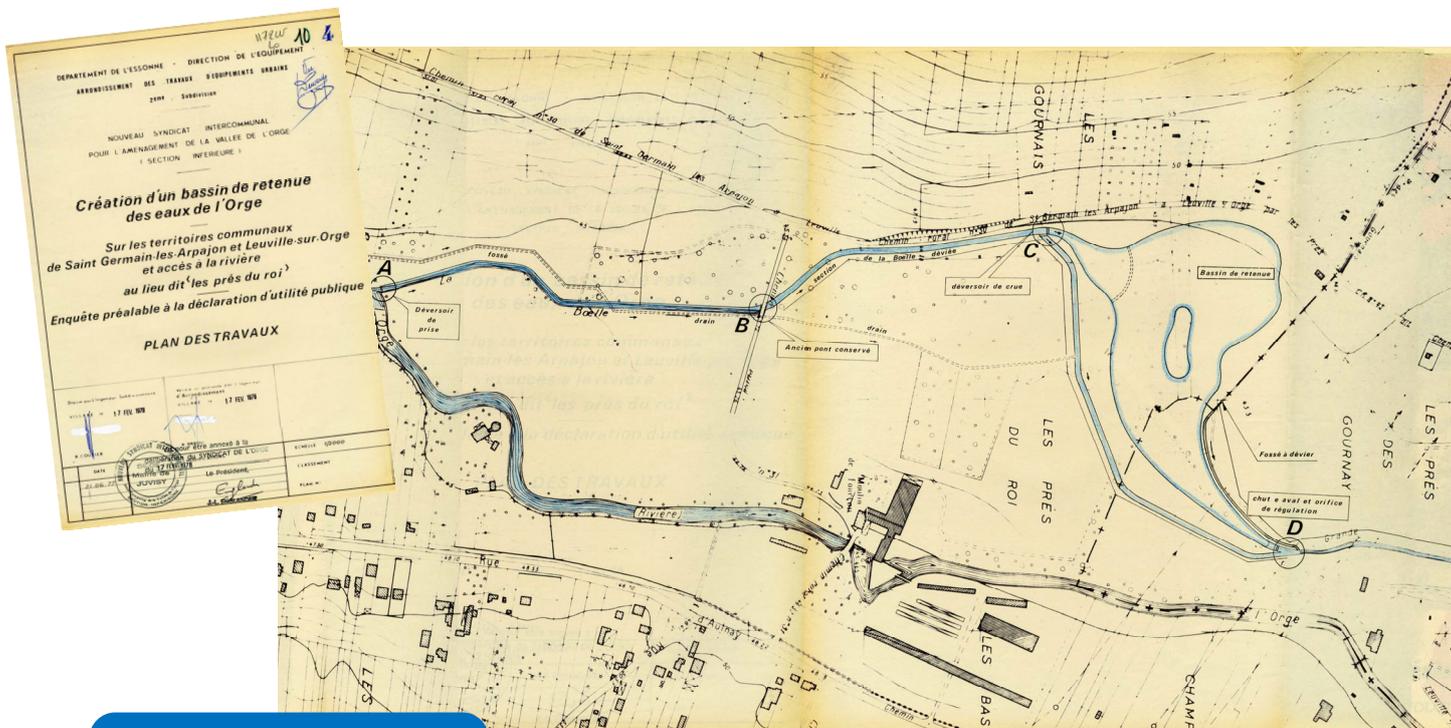
C - Prévenir et remédier aux risques d'inondations



Doc.12 : Arrêté préfectoral de Seine-et-Oise, 1905, 18Fi/239.

Doc.13 : Article du quotidien *Le Parisien* (15 juin 2016), JAL1/504.





Doc.14 : Plan pour la création d'un bassin de retenue des eaux de l'Orge (17 février 1978), 1172W/40.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DE L'ESSONNE
 Direction de l'administration communale ; 1^{er} bureau

Création d'un bassin de retenue à LEUVILLE-SUR-ORGE et ST-GERMAIN-LES-ARPAJON

ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

LE PREFET DE L'ESSONNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Par arrêté du 27 septembre 1979, a ordonné en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R 11-3 à R 11-12 et R 11-19 à R 11-27, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet de création d'un bassin de retenue à LEUVILLE-SUR-ORGE et SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de l'expropriation éventuelle des biens immobiliers nécessaires à cette réalisation.

M. Roger DUVERGER, 28, rue Gambetta, à RIS-ORANGIS, est nommé commissaire-enquêteur.

Ces enquêtes se dérouleront pendant 30 jours consécutifs du 23 octobre 1979 au 22 novembre 1979.

Pendant ce délai, le public – en ce qui concerne l'utilité publique – et les personnes intéressées – pour l'enquête parcellaire pourront prendre connaissance des dossiers déposés dans les mairies suivantes :



Doc.15 : Bassin de retenue construit sur l'Yvette entre Gif-sur-Yvette et Bures (2005), 60Fi/87.

Doc.16 : Extrait des annonces légales du quotidien *Le Républicain* (25 octobre 1979), 1172W/40.

La prévention des risques

 À partir des documents, selon la thématique de votre dossier, indiquez les solutions proposées dans les documents.

Solutions pour prévenir les risques	
De pollution	Document 9 : Document 10 : Document 11 : Document 12 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
D'inondation	Document 12 : Document 13 : Document 14 et 15 : Document 16 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
De sécheresse	Document 14 : Document 15 : Document 16 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :

Dossier réalisé
par
Solène Gouman

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14
www.archives.essonne.fr**

**Service éducatif
Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice Nathalie Noël**